ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

PROGRAMME DE FORMATION

Conduite en sécurité des PEMP
Formation initiale et Tests CACES® R.486

Contenu selon l'annexe 2 de la R.486 de la CNAM

Introduction sur l'environnement global de l'intervention :

La conduite des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. D'autre part, les travailleurs doivent être titulaires d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'établissement, sur la base d'une évaluation effectuée par ce dernier. Cette évaluation, destinée à établir que le travailleur dispose de l'aptitude et de la capacité à conduire l'équipement pour lequel l'autorisation est envisagée, prend en compte les 3 éléments suivants :

- Un examen d'aptitude réalisé par le médecin du travail ;
- Un contrôle des connaissances et savoir-faire de l'opérateur ;
- Une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Le CACES ® « Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité » Recommandation de la CNAM
Selon la circulaire DRT 99/7 du 15/06/1999, « l'application des recommandations de la CNAM (CACES ®) constitue un bon moyen de se conformer avec l'obligation en matière de contrôle des connaissances et de savoir faire pour la conduite en sécurité de l'équipement »

Durée : 3 jour(s) (21 heures)
Public concerné : Tous salariés, encadrants, gérants, directeurs

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

- Conduire une PEMP en sécurité
- Sensibiliser les participants à la prévention des risques
- Améliorer le comportement professionnel.

PROGRAMME DE FORMATION

Connaissances théoriques

A. Connaissances générales :
- ✓ Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel…).
- ✓ Dispositifs CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation…).
- ✓ Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait…).
- ✓ Rôle et responsabilités de l'accompagnateur.
- ✓ Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.

B. Technologie des PEMP :
- ✓ Les différentes sources d'énergie des PEMP, nature et identification.
- ✓ Terminologie et caractéristiques générales (hauteur plancher / hauteur de travail, portée, charge maximale d'utilisation, pente / dévers autorisés, vitesses de translation en position basse / haute, rayon de braquage…).
- ✓ Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation.
- ✓ Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité des PEMP (limiteur de charge / de moment, détecteur de dévers, arrêt d'urgence, limiteur de pression, asservissement des stabilisateurs, contrôle de position transport, alarmes…) - Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs.
- ✓ Identification et rôle des différents postes de commande des PEMP (normal, de dépannage, de secours) et organes de service correspondants.
- ✓ Types d'organes de roulement existants sur les PEMP (pneumatiques pleins ou gonflés à la mousse, bandages).
- ✓ Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques des PEMP (connaissances de base : fonction du carburant, du lubrifiant, du liquide de refroidissement…).
- ✓ Utilisation, charge et entretien des batteries de traction des PEMP électriques.

C. Les principaux types de PEMP – Les catégories de CACES® :
- ✓ Caractéristiques et spécificités des différentes PEMP existantes :
 - PEMP des types 1, 2 et 3.
 - PEMP des groupes A et B.
 - PEMP thermiques, électriques…
 - PEMP pour utilisation intérieure / extérieure…
- ✓ Usages courants et limites d'utilisation des différentes PEMP existantes.
- ✓ Définition et limites des catégories de CACES ® R.486 pour les PEMP concernées.

D. Notions élémentaires de physique :
- ✓ Évaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées selon le lieu et l'activité.
- ✓ Conditions d'équilibre (moments, renversement, basculement…).

E. Stabilité des PEMP :
- ✓ Conditions d'équilibre des PEMP.
- ✓ Facteurs qui influent sur la stabilité durant les manutentions et pendant les déplacements.

- ✓ Règles de stabilisation des PEMP.
- ✓ Lecture et utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur (charge maximale / hauteur / portée).
- ✓ Respect des limites de capacité de la PEMP lors d'entrées/sorties successives de charges sur la plate-forme.

F. Risques liés à l'utilisation des PEMP :

- ✓ Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés :
 - Renversement de la PEMP :
 - ➢ Défaut d'horizontalité du châssis.
 - ➢ Défaillance des appuis.
 - ➢ Effet du vent.
 - ➢ Effort latéral excessif exercé depuis la plate-forme.
 - ➢ Heurt avec un engin ou un obstacle, en hauteur ou au sol…
 - Chute de hauteur du conducteur ou d'un opérateur embarqué dans la plate-forme :
 - ➢ Inclinaison excessive de la plate-forme.
 - ➢ Heurt de la plate-forme avec un obstacle en hauteur.
 - ➢ Heurt du châssis avec un obstacle au sol.
 - ➢ Freinage brutal…
 - Heurts de personnes au sol.
 - Ecrasement / coincement contre un obstacle d'une partie du corps du conducteur ou d'un opérateur embarqué dans la plate-forme.
 - Collision avec un autre équipement de travail mobile (engin, chariot, appareil de levage…).
 - Chute d'objet depuis la plate-forme.
 - Risques liés au manque de visibilité (défaut d'éclairage, fumée, vapeur, poussière…).
 - Risques liés à l'utilisation de carburant, de fluide hydraulique…, modalités de leur manipulation.
 - Risques liés à la mise en œuvre des batteries d'accumulateurs, modalité de réalisation des opérations courantes (connexion / déconnexion, manipulation, mise en charge…).
 - Risques liés à l'utilisation de l'énergie mise en œuvre (mécanique, électrique, hydraulique…).
 - Risques liés à l'environnement (lignes électriques, voies de circulation, présence d'émetteurs…).
 - Risques liés aux conditions climatiques (vent, orage, neige, gel et restriction d'usage associée…).
 - Risques liés au bruit.
 - Risques liés au gabarit de la PEMP.
 - Risque d'incendie / explosion.
 - Risques liés à une mauvaise ventilation du local (intoxication par les gaz d'échappement…).
- ✓ Autres risques liés aux travaux à réaliser depuis la plate-forme (projection de matière sur la PEMP, outils et produits utilisés, Co activité, encombrement de la plate-forme…).

G. Exploitation des PEMP :

- ✓ Opérations interdites (levage de charges suspendues à la plate-forme, entrée / sortie de la plate-forme en position haute, utilisation en extérieur d'une PEMP inappropriée, utilisation d'un escabeau d'un support ou du garde-corps pour atteindre une position de travail plus élevée, se positionner sous une charge suspendue…).
- ✓ Incidence des déformations de la structure extensible sur la solidité de la PEMP.
- ✓ Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur.
- ✓ Justification du choix et du port des EPI (ancrage et dispositif de retenue) en fonction des préconisations du constructeur.
- ✓ Adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer :
 - Définition des charges (masse des opérateurs et des outillages embarqués).
 - Hauteur maximale d'intervention.
 - Déport horizontal maximum.
 - Nature, état, planéité et horizontalité (pente et dévers) du sol.
 - Passage disponible pour accéder à la zone d'intervention (largeur et hauteur).
 - Contraintes de site (présence de regard, de fouille, de trottoir, de lignes aériennes…).
 - Circulation d'engins, de véhicules, de piétons…
 - Nature du travail à réaliser (projection de matière, chute d'objets, incendie…).
 - Co activité…
- ✓ Limites d'emploi (vent limite de service, nature de la surface de roulement et d'appui, pente et dévers autorisés, force manuelle latérale admissible, distance de sécurité avec les lignes électriques aériennes…).
- ✓ Signification des différents pictogrammes (en particulier sur la PEMP) et des panneaux de circulation.
- ✓ Repérage, sur le trajet à parcourir, des lieux ou des situations pouvant présenter des risques.
- ✓ Balisage de la zone d'évolution.
- ✓ Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la PEMP.
- ✓ Consignation des équipements interférents (ponts roulants, portiques…).
- ✓ Utilisation des dispositifs de dépannage et de secours.
- ✓ Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives (drogues, alcool et médicaments).
- ✓ Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique…).

ÉCHOBAT Développement | 1 rue du marché commun 44300 Nantes | 02 85 52 24 54 | 07 76 01 52 45 | formation@echobatdev.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52440830644 auprès du préfet de région des Pays de la Loire
SIRET : 839 662 814 00038 – TVA intracommunautaire : FR73839 662 814 – Code APE : 8559B

H. Vérifications d'usage des PEMP :

- ✓ Principales anomalies concernant :
 - Les suspentes (chaines, câbles…) et mécanismes d'élévation.
 - La structure.
 - Les mécanismes.
 - Les dispositifs de sécurité.
 - Les sources d'énergie.
 - Le circuit hydraulique.
 - Les organes de freinage et de direction.
 - Les bandages et pneumatiques.
 - Etc…

Savoir-faire pratiques

A. Prise de poste et vérification :

- ✓ Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi…) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage…).
- ✓ Mise en configuration d'exploitation de la PEMP.
- ✓ Vérification visuelle de l'état de la PEMP (structure, suspentes…) et de ses contacts avec le sol (stabilisateurs, organes de roulement…) afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique.
- ✓ Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité pouvant être actionnés manuellement ou testés sans charge (postes de secours et de dépannage, freinage, limiteurs de courses, limiteur de dévers, avertisseur sonore, dispositifs de signalisation sonores ou lumineux...).
- ✓ Vérification du niveau de carburant ou de la charge de la batterie d'accumulateurs.
- ✓ Vérification des conditions météorologiques (coup de vent, orage…).
- ✓ Vérification de l'adéquation de la PEMP à chaque opération à réaliser, notamment que la manutention est possible compte tenu de la capacité de la PEMP, de la hauteur et de la portée éventuelle (courbes de charges).
- ✓ Dans la zone d'évolution, identification des sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la PEMP, et choix du parcours adapté.
- ✓ Balisage de la zone d'évolution.
- ✓ Suivant le type de PEMP, déploiement les stabilisateurs et réglage l'horizontalité du châssis – Repli des stabilisateurs en fin d'intervention.

B. Conduites et manœuvres :

- ✓ Monter et descendre en sécurité de la PEMP (règle des 3 points, sans sauter…) et s'assurer du retour en position du dispositif d'accès (portillon, sous lisse relevable…).
- ✓ Positionner la PEMP / la plate-forme en fonction de la tâche à effectuer, à un emplacement précis, en respectant une distance de travail et de sécurité de 50 cm environ par rapport aux obstacles (structure, charpente, machine…).
- ✓ Déplacer la PEMP / la plate-forme le long de parois verticales et horizontales, dans un espace limité…
- ✓ Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer.
- ✓ Vérifier les points d'appui (roues, stabilisateurs…) de la PEMP à chaque positionnement.
- ✓ Suivant le type et le groupe de PEMP :
 - Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, dans toutes les configurations possibles du poste de conduite.
 - Effectuer les différents mouvements de la plate-forme en douceur, avec progressivité, sans heurt jusqu'à une distance d'approche de 20 cm environ, en respectant les règles de sécurité adaptées.
 - Charger et décharger une PEMP de type 3 sur un engin de transport :
- ➢ Vérifier l'adéquation de la PEMP / du porte-engins à l'opération envisagée :
 - Connaître la masse et le gabarit de la PEMP.
 - S'assurer de sa capacité à franchir un plan incliné.
 - Vérifier que la masse est compatible avec la capacité de l'engin de transport.
- ➢ Apprécier si le positionnement du porte-engin permet la montée / la descente de la PEMP en sécurité.
- ➢ Positionner la PEMP dans l'axe de l'engin de transport et effectuer la manœuvre.
- ➢ Après le chargement, mettre la PEMP en configuration de transport et identifier ses points d'arrimage.
- ✓ Effectuer une manœuvre de descente de la plate-forme :
 - Au sol, savoir exécuter une manœuvre de descente de secours / de dépannage de la plate-forme.
 - Depuis la plate-forme, savoir faire exécuter une manœuvre de descente de dépannage à un opérateur au sol.
- ✓ Communiquer avec l'accompagnant ou, le cas échéant, le chef de manœuvre au moyen des gestes et signaux conventionnels (Norme FDE 52-401) - Savoir réagir à un signal d'alerte.
- ✓ Stationner et arrêter la PEMP en sécurité.

C. Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance :

- ✓ Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels.
- ✓ Effectuer les opérations d'entretien journalier.

Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

LIVRABLES

- Support de formation

DÉROULEMENT ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Méthode active/participative : exercices pratiques, mise en situation proches du réel
- ✓ Des cours théoriques utilisant plusieurs types de supports (vidéos, Powerpoint, paper board) pour faciliter la compréhension des stagiaires.
- ✓ Remise de livrets stagiaires à chaque fin de séquence, qui reprend les grandes lignes du cours ainsi qu'une auto-évaluation

Programme établi le 24/09/2021

ÉCHOBAT Développement | 1 rue du marché commun 44300 Nantes | 02 85 52 24 54 | 07 76 01 52 45 | formation@echobatdev.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52440830644 auprès du préfet de région des Pays de la Loire
SIRET : 839 662 814 00038 – TVA intracommunautaire : FR73839 662 814 – Code APE : 8559B

ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

ORGANISATION & INSCRIPTION

Intitulé de la formation	**Conduite en sécurité des PEMP** **Formation initiale et Tests CACES® R.486** *Contenu selon l'annexe 2 de la R.486 de la CNAM*
Public concerné	Tous salariés, encadrants, gérants, directeurs
Lieu de la formation	DRIVING FORMATION – 226 Rue Morane Saulnier – 44150 ANCENIS
Dates et horaires	Mardi 2, mercredi 3 et jeudi 4 novembre 2021 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 1700
Durée totale	3 jours (21 heures)
Pré-requis	Savoir lire et écrire et maitriser les 4 opérations Etre capable de travailler en hauteur Avoir sa visite médicale à jour.
Type de formation	Présentiel
Tarif	**Tarif adhérent** au réseau ÉCHOBAT :1020 € TTC (soit 850 € HT) par participant **Tarif non adhérent :** sur devis La formation peut se mettre en place à partir de X inscrits.
Date limite d'inscription	15 jours avant la date de démarrage sous réserve de place disponible.
Intervenant·e·s :	Pro-formation
Matériel à prévoir	Un bloc note, les EPI (équipements de protection individuel) Le chariot élévateur
Évaluation des acquis de la formation	Un contrôle continu des connaissances est effectué et un examen théorique et pratique sanctionnent l'obtention du C.A.C.E.S qui est valable 5 ans
Documentations remises	RAS.
Responsable de la formation	David CHARRON, ÉCHOBAT Développement
Accessibilité	Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation), contactez notre Référent Handicap Anne Beauchêne Tél : 02.85.52.24.54 formation@echobatdev.fr
Recommandations spécifiques dans le cadre du COVID	Dans le cadre de la situation sanitaire, nous serons amenés à respecter et faire respecter certains protocoles afin que chaque participant soit le maximum en sécurité : lecture et signature du protocole à respecter en début de formation.

Nom de l'entreprise			
Adresse			
Code Postal		**Ville**	
Adresse mail		**Tél.**	

Stagiaires			**Statut** (Cocher la case correspondante)			**Nom de l'OPCO**	**Tarif**	
Nom	**Prénom**	**Date de naissance**	**Gérant**	**Salarié**	**Autre**		**HT**	**TTC**
			□	□	□		€	€
			□	□	□		€	€
			□	□	□		€	€
						TOTAL TTC à régler		**€**

Votre inscription sera prise en compte à réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement par chèque à l'ordre de ÉCHOBAT Développement (chèque encaissé le premier jour de la formation) ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes : FR76 1444 5004 0008 0051 8932 450 - BIC CEPAFRPP444

Date : ……/……/…… **Signature et cachet :**

ÉCHOBAT Développement | 1 rue du marché commun 44300 Nantes | 02 85 52 24 54 | 07 76 01 52 45 | formation@echobatdev.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52440830644 auprès du préfet de région des Pays de la Loire
SIRET : 839 662 814 00038 – TVA intracommunautaire : FR73839 662 814 – Code APE : 8559B

ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Objet et champ d'application
Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par ÉCHOBAT Développement (ci-après désigné « l'Organisme de formation ») au Client.
Ces conditions générales de vente et de participation concernent toutes les sessions organisées, quelles qu'en soient les modalités pédagogiques. Les formations peuvent être réalisées à distance, dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués ou mis à disposition par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

2. Modalités d'inscription et documents contractuels
Toute inscription ou commande de formation vaut acceptation entière et sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre, date).
Toute formation organisée à la demande du Client fera l'objet d'une proposition pédagogique et financière de la part de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.
A réception de toute inscription, une convention de formation est adressée au Client. Celle-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Le Client est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation dans les plus brefs délais. Cette convention doit être accompagnée du règlement demandé. Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la convention de formation.
Après confirmation de la tenue de la session, et au plus tard 7 jours calendaires avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le Client sera chargé d'en informer le(s) Stagiaire(s) concerné(s).
A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client les documents nécessaires à sa demande de prise en charge du paiement par un organisme collecteur (facture, copie de la feuille d'émargement, attestation de fin de formation).

3. Modalités de formation
L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.
Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de Stagiaires sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.
Les Stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur du lieu où se déroule la formation. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout stagiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.
Les contenus des programmes, tels qu'adressés aux clients, sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des Stagiaires ou de la dynamique du groupe.
L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

4. Modalités financières et règlement
Tous les prix indiqués sur les supports de communication de l'Organisme de formation sont en euros et hors taxes, ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.
Toute formation commencée est due en totalité, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.
Le règlement du prix de la formation est à adresser à l'Organisme de formation lors de l'inscription à la formation, par chèque ou virement, et dans tous les cas avant le démarrage de la formation. En cas de règlement par chèque, celui-ci sera encaissé au premier jour de la formation.
L'Organisme de formation adresse une facture acquittée au Client lors de l'encaissement du règlement intégral de la formation.
En cas de règlement par l'organisme collecteur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge et de communiquer l'accord de financement à l'Organisme de formation avant le début de la formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.
En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant, éventuellement majoré de pénalités de retard.

5. Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation
L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de Stagiaires à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 20 jours calendaires avant la date de la formation.
L'Organisme de formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'évènements fortuits ou de force majeure.
L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur absent par une personne aux compétences techniques équivalentes, ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.
Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription, à l'exclusion de tout autre coût.

6. Annulation, report de participation ou remplacement de stagiaire par le Client
Formation programmée par l'Organisme de formation
Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation du catalogue sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la formation (coordonnées : ÉCHOBAT Développement – 8 rue de Saint Domingue 44200 Nantes - formation@echobatdev.fr). L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 20 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.
En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client reste redevable de l'intégralité du montant de sa formation.
Le Client peut demander le remplacement d'un Stagiaire, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du Stagiaire avec ceux définis avec le Client et figurant dans le programme de la formation.

Formations organisées à la demande du client
Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation spécialement commandée à l'Organisme de formation.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 30 jours calendaires avant la date de la formation, seuls les frais déjà engagés et non remboursables au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) sont facturables au Client.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 30 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

7. Propriété intellectuelle
Les supports papiers ou numériques remis lors ou dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation et/ou de l'intervenant sous-traitant de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement ou diffusés sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de l'Organisme de formation, sous peine de poursuites judiciaires.

8. Informatique et libertés
Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux seules fins administratives et contractuelles, de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'Organisme de formation.
Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : ÉCHOBAT Développement – 8 rue de Saint Domingue 44200 Nantes ou formation@echobatdev.fr

9. Réclamations, attribution de compétences
Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (ÉCHOBAT Développement – 8 rue de Saint Domingue 44200 Nantes ou formation@echobatdev.fr), qui s'engage à prendre en compte et traiter cette demande dans les meilleurs délais.
Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes.